

TENDANC



ESS

NOTE DE CONJONCTURE

Note de conjoncture de l'emploi dans
l'Économie Sociale et Solidaire co-produite par
la CRESS BFC et les Urssaf de Bourgogne et de Franche-Comté.
· Données arrêtées au 31 décembre 2024 ·

JUIN 2025



L'Économie Sociale et Solidaire

UN MODE D'ENTREPRENDRE RECONNU ET DÉFINI PAR LA LOI

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) marque la reconnaissance législative « d'un mode d'entreprendre différent » générateur de richesses économiques et de réponses aux besoins sociaux et environnementaux.

L'ESS est « un mode d'entreprendre et de développement économique » présent dans tous les secteurs d'activité. Elle se définit par les principes de fonctionnement que partagent ces entreprises :



Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices,



Une gouvernance démocratique,



Une gestion conforme aux principes suivants :

- Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise.
- Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées.
- En cas de liquidation ou, le cas échéant, en cas de dissolution, l'ensemble du « boni de liquidation » est redistribué à une autre entreprise de l'ESS.

Note de conjoncture CRESS BFC - Urssaf
• Juin 2025 •

Directeur de la publication : François Baulard
Sources : Urssaf

Traitements statistiques, rédaction :
François Baulard et Marc Figard

Contributions : Isabelle Wehr et Jeanne-Clémence Andrey

Conception graphique :
Océane Albéri-Comparet

Retrouvez les publications de l'ORESS
en téléchargement sur www.ess-bfc.org
Ainsi que les données de l'Urssaf sur :
<https://open.urssaf.fr/pages/home/>.

Sommaire

	Contexte national	Page 03
	Évolution annuelle régionale	Page 05
	Évolution des postes salariés d'ESS au niveau régional avec et sans apprentis	Page 06
	Évolution régionale des postes salariés par secteur d'activité en 2024	Page 07
	Évolution des postes salariés dans l'ESS par zone d'emploi	Page 08
	Évolution des postes de l'ESS par département	Page 09
	Évolution des postes de l'ESS par département et par secteur d'activité en 2024	Page 10
	Quelques définitions	Page 11

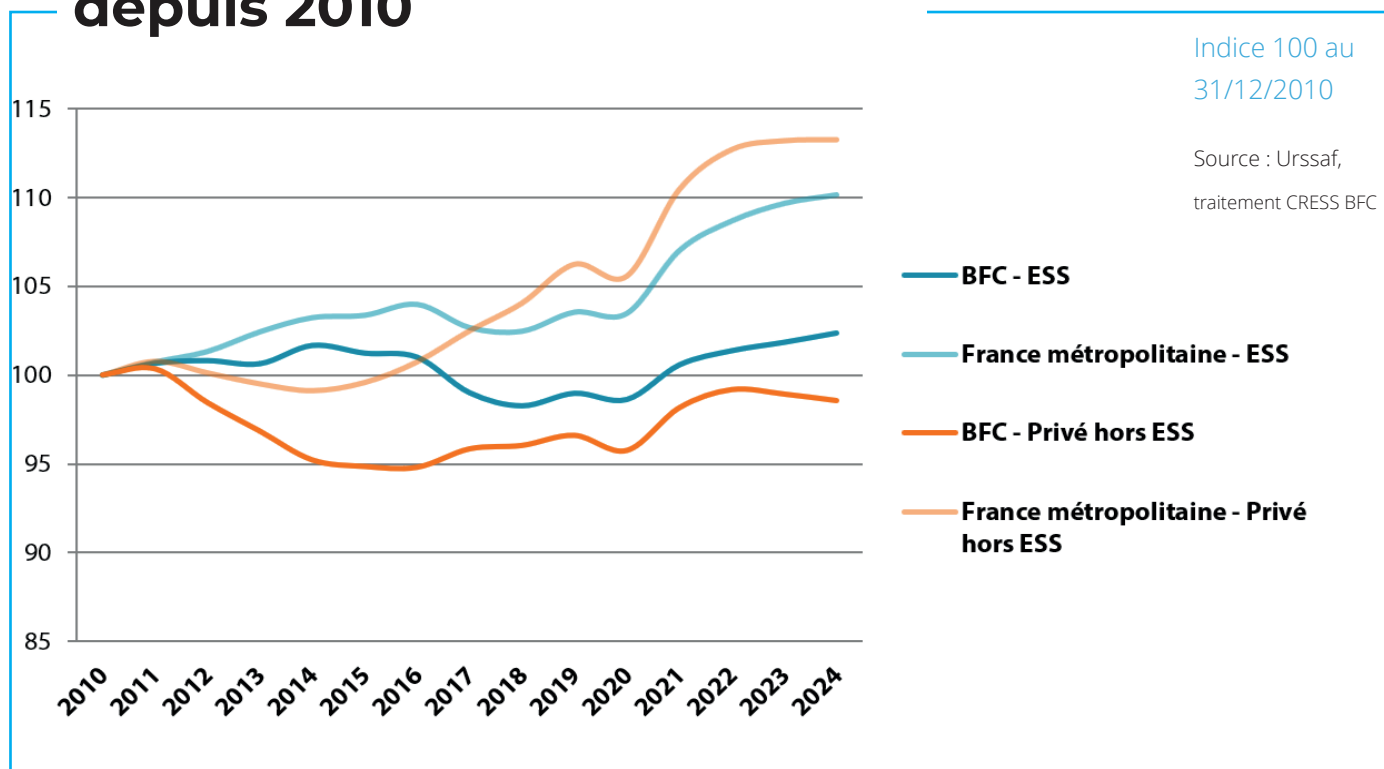
Les données présentées dans cette note de conjoncture couvrent le champ des entreprises du secteur privé cotisant aux Urssaf. Il exclut donc les établissements relevant du secteur public, du régime agricole (suivis par la CCMSA), ainsi que les particuliers employeurs. Pour avoir des chiffres-clés sur l'ensemble du périmètre de l'ESS et du reste de l'économie, nous vous invitons à consulter le dernier Panorama régional de l'ESS publié par la CRESS, disponible sur www.ess-bfc.org.

Depuis 2024, les données Urssaf incluent les apprentis dans leur périmètre.

Les séries historiques présentées dans cette publication ne sont donc plus comparables à celles qui ont été publiées dans les éditions antérieures à 2024.



Évolution des postes salariés depuis 2010



Un manque de dynamisme de l'emploi en Bourgogne-Franche-Comté depuis plusieurs années

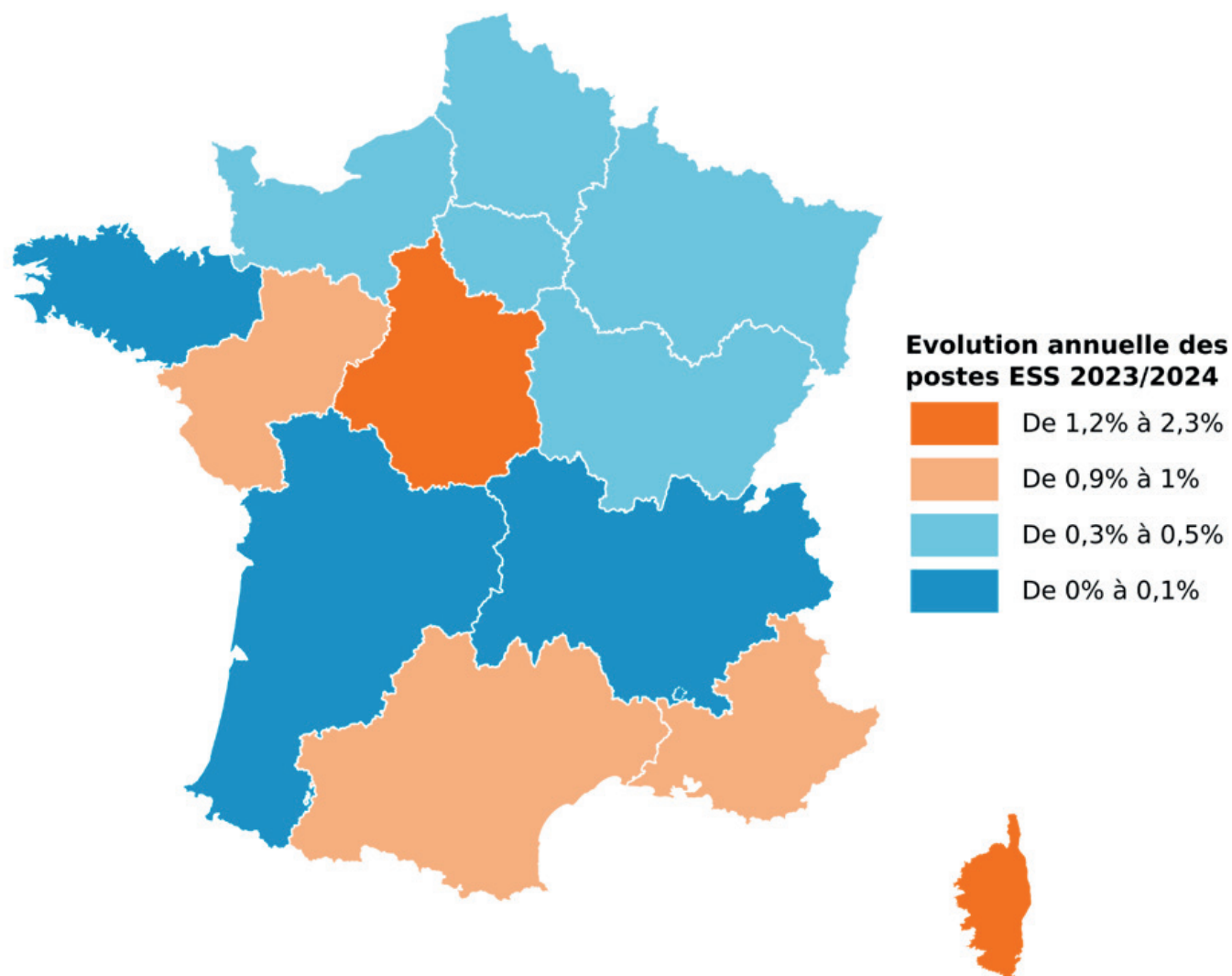
La reprise de l'emploi après la crise sanitaire de 2020 a permis de dépasser le niveau d'avant crise, que ce soit dans l'ESS, dans le privé hors ESS, au niveau régional comme au niveau national. Cependant, cette reprise n'a pas été aussi forte en Bourgogne-Franche-Comté qu'en France métropolitaine, que ce soit dans l'ESS (+3,8% en BFC entre 2020 et 2024, contre +6,7% au niveau national) ou dans le reste de l'économie privée (+2,9% en BFC entre 2020 et 2024, contre +7,3% au niveau national).



La Bourgogne-Franche-Comté partage avec la région Grand-Est une plus faible dynamique post-crise sanitaire, les deux régions affichant, parmi les régions de France métropolitaine, les moins bons taux de croissance de l'emploi depuis 2020, que ce soit dans l'ESS ou le reste de l'économie privée.

Ce manque de dynamisme de l'emploi n'est pas un phénomène nouveau pour notre région, la tendance régionale ayant toujours été inférieure à la tendance nationale depuis les années 2010, et ceci quel que soit le mode d'entreprendre, ESS ou privé lucratif.

Évolution des postes salariés par région



Source : Urssaf, traitement CRESS BFC



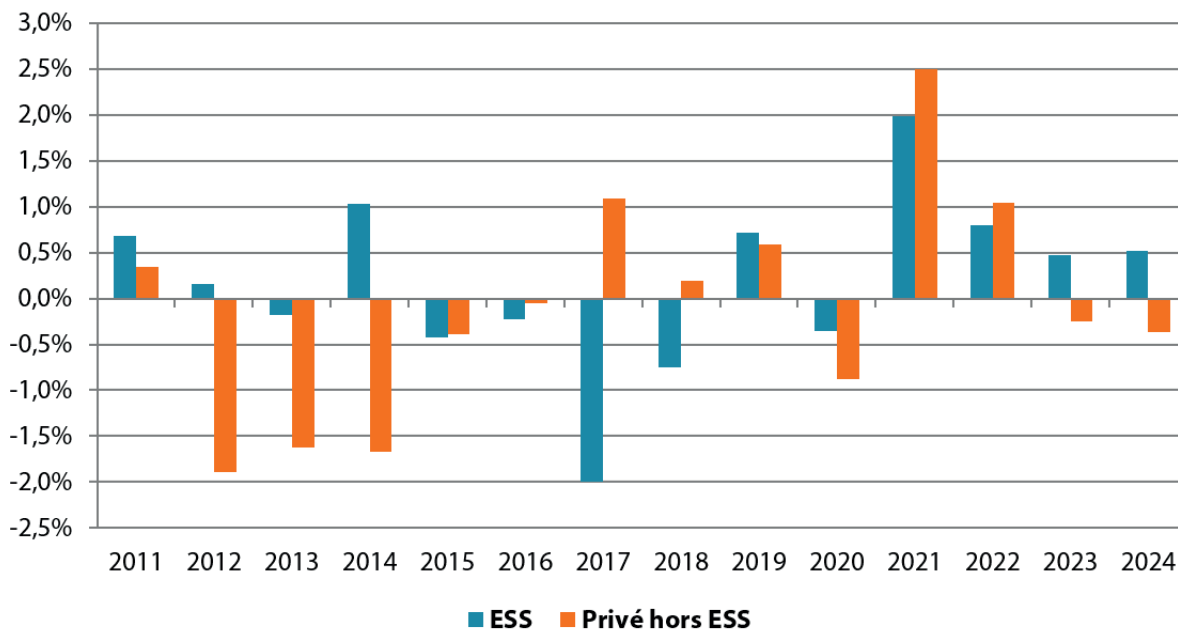
Avec +0,5%, la Bourgogne-Franche-Comté se situe en sixième position (sur 13 régions) des régions de France métropolitaine concernant la croissance de l'emploi d'ESS en 2024. C'est la région la plus dynamique parmi celles qui composent le quart nord-est de France métropolitaine.



Cette tendance, similaire à celle observée l'an dernier, suggère que l'ESS régionale connaît une croissance modérée mais régulière, avec environ 500 emplois salariés supplémentaires chaque année depuis deux ans.



Évolution des postes salariés au niveau régional



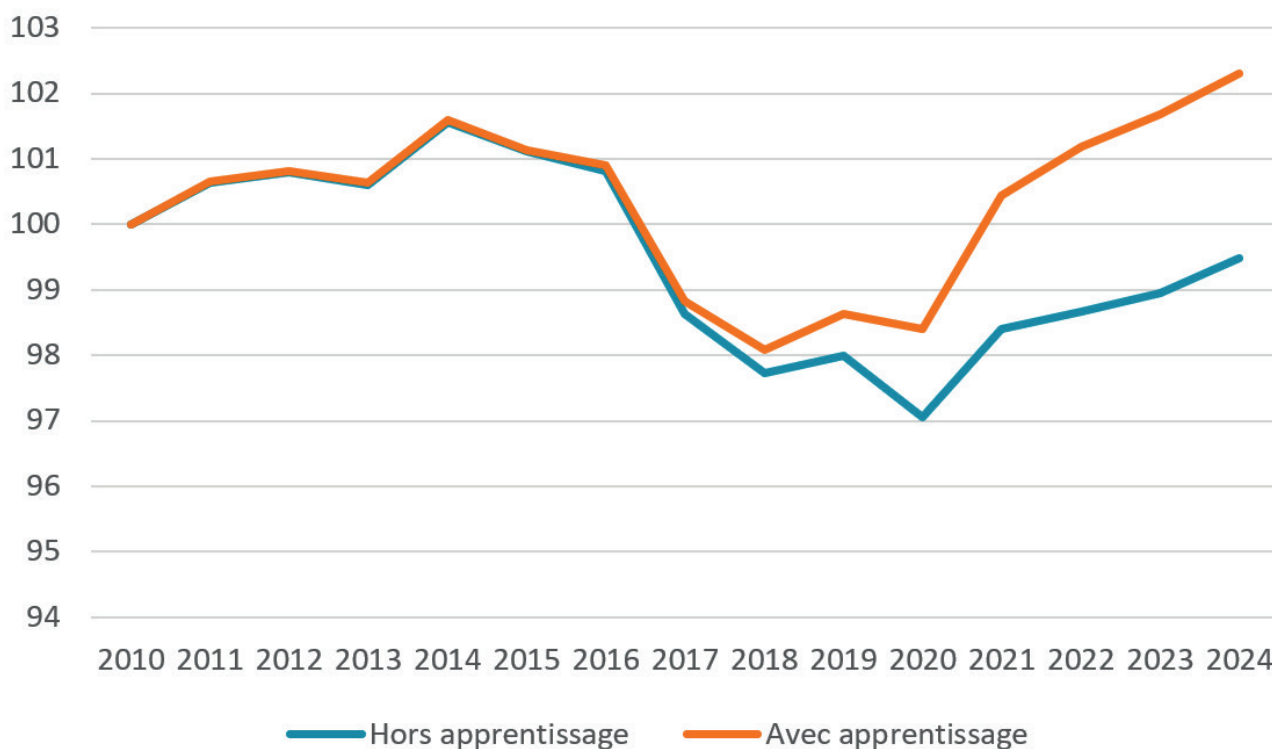
Un nouveau point haut pour l'emploi de l'ESS en Bourgogne-Franche-Comté

Pour l'année 2024, l'ESS régionale connaît une croissance de l'emploi de +0,5%, au même niveau que l'échelon national. Cette croissance dans l'ESS permet à la région de dépasser le point haut de 2014, ce qui constitue, selon le périmètre de l'Urssaf, historiquement le plus important volume d'emplois de l'ESS dans notre région.



Pour mieux comprendre l'évolution des emplois de l'ESS en Bourgogne-Franche-Comté, il est nécessaire de questionner la qualité des emplois créés. Un premier indicateur pour aborder ce sujet est celui de la masse salariale : celle-ci augmente de manière significative dans l'ESS: +6,2% en 2022, +4,4% en 2023 et +3,9% en 2024. Ce phénomène est partagé par toutes les régions de France métropolitaine, où la masse salariale dans l'ESS a augmenté de 4% en 2024. Pour une même tendance de l'emploi sur les deux dernières années en Bourgogne-Franche-Comté, la masse salariale augmente donc moins en 2024 par rapport à 2023, ce qui indique, au global, une moindre croissance des rémunérations et/ou du temps de travail.

Évolution des postes salariés d'ESS au niveau régional avec et sans apprentis



Source : Urssaf, traitement CRESS BFC

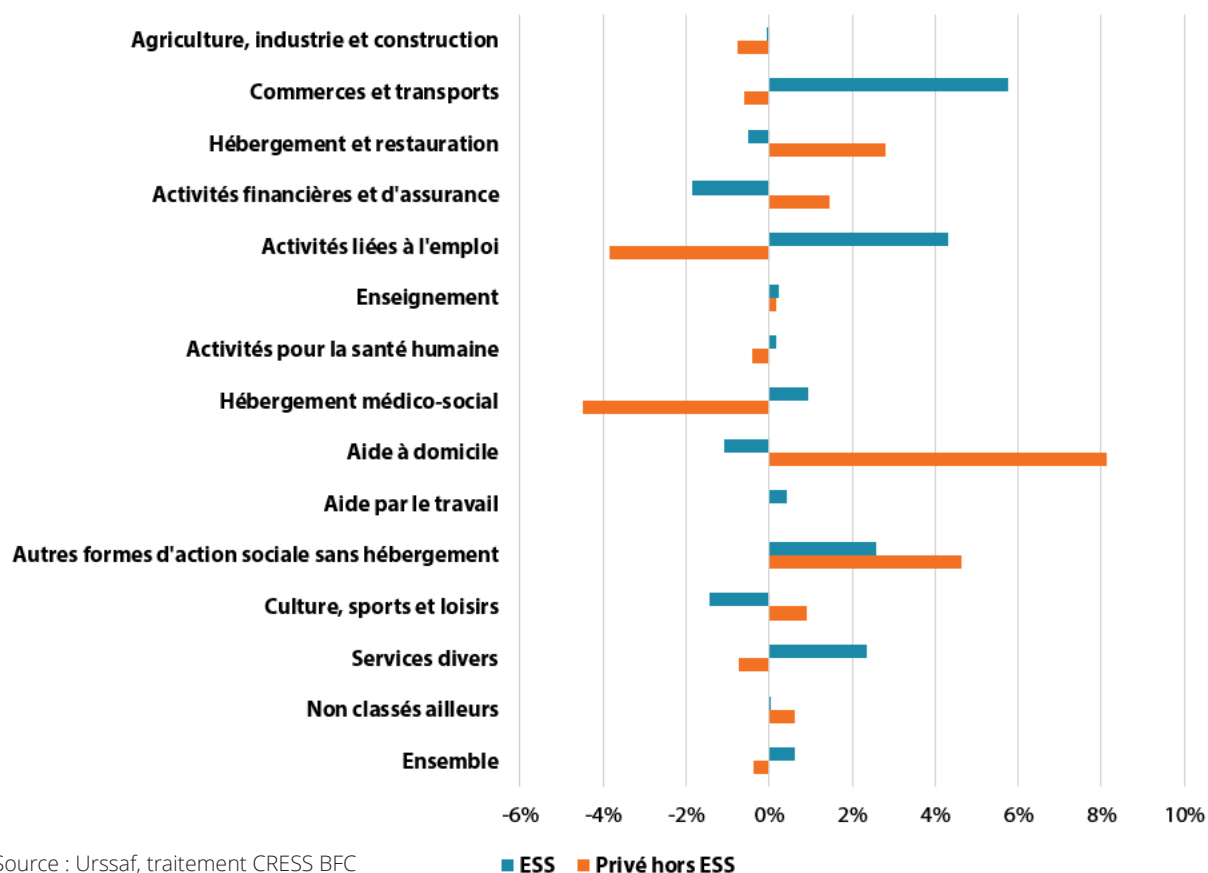
L'apprentissage, facteur clé de l'évolution de l'emploi dans l'ESS ces dernières années

L'inclusion des apprentis dans le périmètre Urssaf depuis 2023 participe au questionnement concernant la qualité des emplois créés dans l'ESS : la dynamique actuelle positive s'explique-t-elle, au moins en partie, par cette inclusion ?

Grâce au partenariat entre la CRESS, l'Urssaf de Bourgogne et l'Urssaf de Franche-Comté, il a été possible d'observer l'évolution des postes salariés d'ESS au niveau régional avec et sans l'apprentissage, afin de mieux comprendre son impact sur la conjoncture de l'emploi d'ESS.

L'impact de l'apprentissage se fait surtout sentir entre 2018 et 2023, 2143 postes d'apprentis ayant été gagnés au cours de cette période. En revanche, cet impact se réduit largement en 2024 : sur les 555 postes créés dans l'ESS, seulement 91 sont issus de l'apprentissage, ce qui correspond au plus petit nombre de postes d'apprentis gagnés sur un an depuis 2017.

Évolution régionale des postes salariés par secteur d'activité



Des évolutions de l'emploi de l'ESS contrastées selon les secteurs d'activité

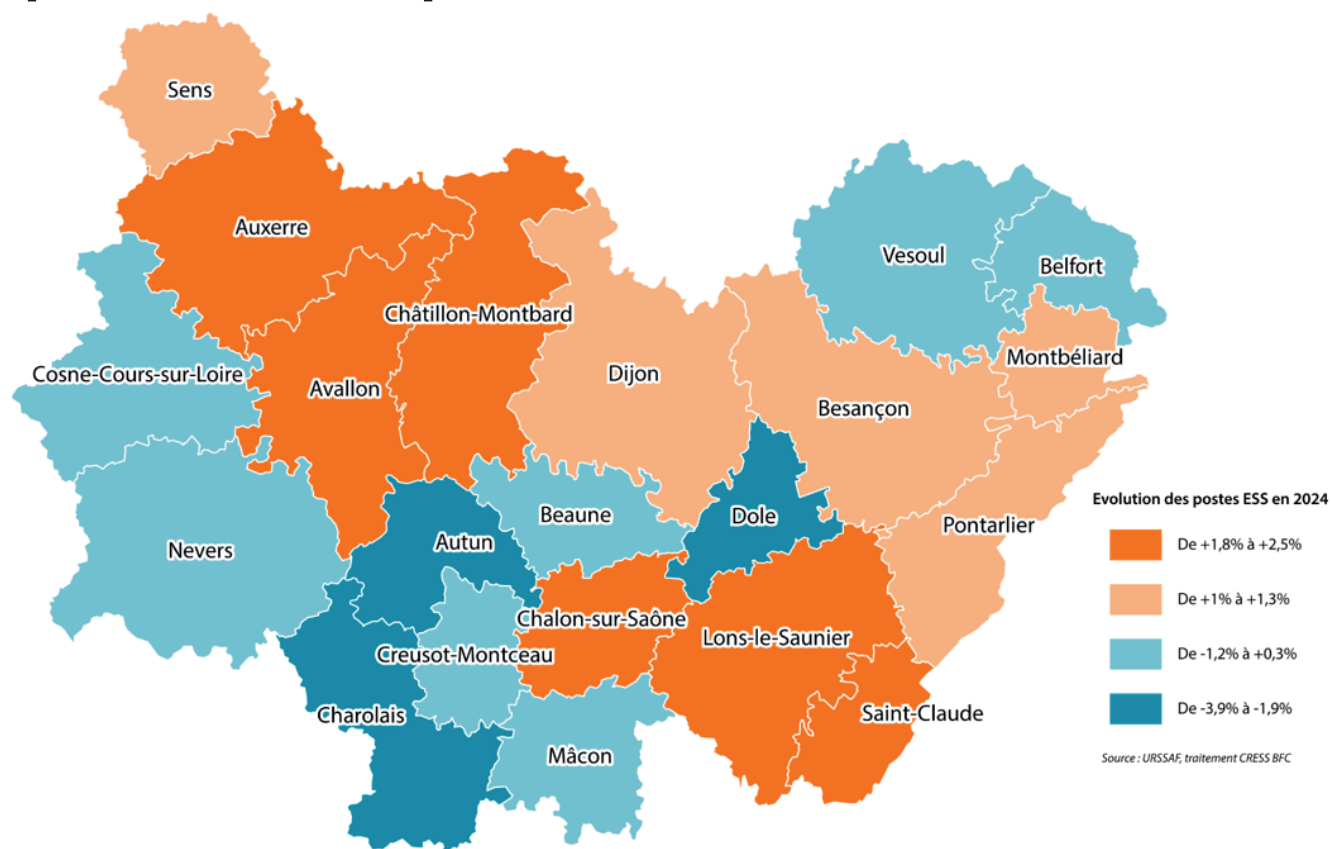
Le secteur de l'ESS qui subit la plus grande baisse de ses effectifs sur un an est, pour la première fois depuis plusieurs années, celui des **activités financières et d'assurance**, qui voit ses effectifs diminuer de 120 postes.

Le secteur de l'**aide à domicile** est également en baisse avec 88 postes perdus en 2024. Toutefois, cette baisse est largement plus contenue que ces dernières années, le secteur ayant en moyenne perdu près de 500 postes par an entre 2021 et 2023. Cette nouvelle perte vient donc s'accumuler aux postes déjà perdus au cours des dernières années (1 707 postes perdus depuis 2020, contre 1 423 gagnés dans le secteur privé lucratif). Au-delà de la professionnalisation de ce secteur dans l'ESS, qui est à l'œuvre depuis plusieurs années, et qui a pu permettre de consolider des postes plutôt que de favoriser le travail à temps partiel, les acteurs de l'ESS du secteur sont toujours confrontés à des difficultés de recrutement très importantes, dues notamment à des conditions de travail plus difficiles, en raison notamment de la problématique des déplacements dans les zones rurales, là où les acteurs privés lucratifs sont moins présents. Et ils sont également confrontés à des difficultés liées à leur modèle économique, la rémunération du service qu'ils proposent étant trop faible pour garantir leur équilibre économique, ce qui se traduit par une baisse de l'activité et des emplois alors même que les besoins sont en forte croissance.

Enfin, il faut noter une baisse d'emplois significative dans le secteur de la **culture, des sports et des loisirs** avec 84 postes perdus en 2024.

A l'inverse, certains secteurs tirent leur épingle du jeu, et permettent à l'ESS d'afficher une croissance positive de l'emploi en 2024. Il s'agit surtout de secteurs comme l'**action sociale sans hébergement** (hors aide à domicile et aide par le travail), avec près de 300 postes gagnés sur un an, l'**hébergement médico-social et social** avec 196 postes, et les **activités liées à l'emploi** avec 125 postes. Dans ces deux derniers secteurs, les effectifs sont en baisse dans le privé hors ESS. Le secteur **commerces et transports** affiche le plus fort taux de croissance dans l'ESS en 2024 (5,8%). Cependant, cela correspond à un gain de 71 postes en raison de la taille relativement modeste de ce secteur.

Évolution des postes de l'ESS par zone d'emploi



Source : Urssaf, traitement CRESS BFC

Une majorité de zones d'emploi où l'ESS est en croissance

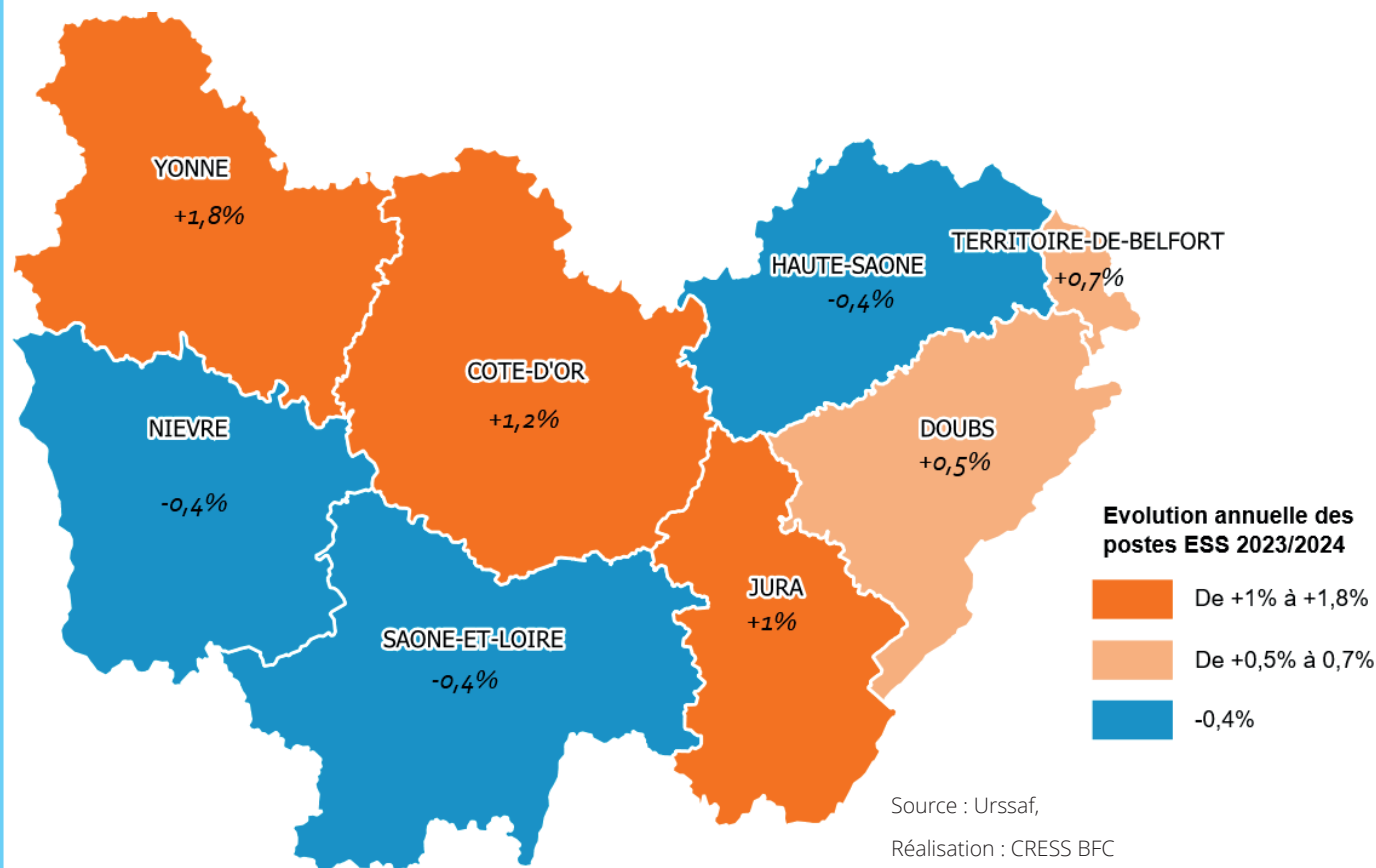
Les zones d'emploi qui gagnent en valeur absolue le plus grand nombre d'emplois d'ESS en 2024 sont Dijon (199 postes gagnés), Besançon (139 postes) et Lons-le-Saunier (116 postes).



A l'opposé, la zone d'emploi du Charolais est celle qui voit le nombre de ses postes ESS le plus diminuer avec 75 postes perdus, suivie par Nevers (49 postes) et le Creusot-Montceau (39 postes).

Il faut noter que ces évolutions sont à chaque fois issues de différents secteurs d'activités, ce qui implique qu'elles ne proviennent pas d'un établissement ou d'une entreprise en particulier qui aurait changé de forme juridique pour rejoindre ou quitter le champ de l'ESS.

Évolution des postes de l'ESS par département



Yonne : Un rebond pour l'emploi dans l'ESS



L'emploi de l'ESS rebondit fortement dans l'Yonne en 2024, alors que ce département était marqué par une baisse forte et continue de ses emplois dans l'ESS depuis plusieurs années. Ce rebond est le fait de deux secteurs dynamiques : les activités liées à l'emploi (108 postes gagnés) et l'hébergement médico-social (105 postes gagnés), même si le secteur de l'Enseignement perd 69 postes.

L'évolution de l'emploi de l'ESS en 2024 dans les autres départements est plus mesurée et plus contrastée, toutefois aucun département n'affiche un taux inférieur à -0,4%. Le dynamisme de la Côte-d'Or est porté par le secteur de la santé, avec 174 postes gagnés en 2024.

Évolution des postes de l'ESS

par département et par secteur d'activité

en 2024

Secteur D'activité	Côte-d'Or		Doubs		Jura		Nièvre		Haute-Saône		Saône-et-Loire		Yonne		Territoire de Belfort	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Agriculture, Industrie et construction	-51	-49	-8	-25	-38	61	6	0	-1	18	-4	18	-1	-14	-3	-10
Commerces et transports	9	8	7	35	6	-4	-3	-4	18	26	1	6	-10	2	1	2
Hébergement et restauration	-47	18	-5	-12	21	-6	6	3	8	-3	10	-10	-14	7	0	-3
Activités financières et d'assurance	56	-3	-5	-21	13	-13	2	-10	13	-2	-28	-56	-2	-15	-10	0
Activités liées à l'emploi	110	5	-48	29	-8	-1	-31	-19	7	-4	21	4	-35	108	-29	2
Enseignement	25	41	7	10	8	-4	48	44	19	-13	9	-1	13	-69	10	7
Activités pour la santé humaine	40	97	35	-7	32	-34	-11	-11	72	-57	6	-11	36	29	14	7
Hébergement médico-social	104	48	52	16	34	19	35	-11	-25	-23	167	41	127	105	35	1
Aide à domicile	-174	52	-111	-61	-24	0	-21	-33	-3	-3	-120	-53	-54	-7	39	16
Aide par le travail	25	-8	-18	6	-30	5	4	8	12	22	9	3	-13	4	15	-11
Autres formes d'action sociale sans hébergement	-106	140	37	85	-15	47	-8	-10	84	5	77	-31	-18	50	-7	13
Culture, sports et loisirs	-73	-105	40	40	5	-17	-10	4	-30	-15	2	14	31	-25	-17	20
Services divers	-21	32	25	30	-2	9	-11	-7	9	47	-4	9	-50	-1	-20	-14
Non classés ailleurs	63	-36	28	42	-25	20	33	16	4	-31	27	14	40	-29	1	7
Ensemble	-41	241	37	166	-23	82	40	-29	187	-33	173	-54	51	145	29	37

QUELQUES DÉFINITIONS

Le périmètre statistique de l'ESS a été défini en 2008 par l'Insee, les services de l'État et le Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale (CNCRESS) comme un domaine de l'économie composé d'entreprises qui prennent la forme juridique d'associations, de mutuelles, de coopératives et de fondations. Ce champ correspond au périmètre d'observation des CRESS, en se limitant généralement aux établissements employeurs, en raison des difficultés de référencement des associations non employeuses.

Le champ du secteur privé Urssaf couvre l'ensemble des entreprises employeuses du secteur concurrentiel, affiliées au régime général (donc hors régime agricole) et exerçant leur activité en France (métropole et Dom hors Mayotte). Il couvre ainsi l'ensemble des établissements cotisant à l'Urssaf à l'exception de ceux appartenant au secteur public. Il exclut donc les établissements relevant du régime agricole (suivis par la CCMSA) et les particuliers employeurs.

La masse salariale correspond à l'«assiette déplafonnée», qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire brut de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

Les effectifs salariés diffusés par l'Urssaf (données brutes) correspondent au «nombre de salariés inscrits au dernier jour de la période» renseigné dans le bordereau de cotisations (BRC), et la Déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC. Ils incluent désormais les apprentis.

Les Observatoires régionaux de l'ESS (ORESS) sont des dispositifs de mesure et d'observation de l'ESS en France et dans les régions, mis en place par les Chambres régionales de l'ESS (CRESS). Lieux de convergences et de mutualisation des travaux sur l'ESS, les Observatoires de l'ESS s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, afin d'assurer des services d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective tant pour les acteurs de l'ESS que les pouvoirs publics.

Retrouvez les publications de l'ORESS en téléchargement sur www.ess-bfc.org.

Certains salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif à inscrire sur le BRC ou dans la DSN. Il s'agit :

- ▶ des intérimaires pour les entreprises utilisatrices (les intérimaires sont comptés dans les effectifs des entreprises de travail temporaire),
- ▶ des élèves ou étudiants effectuant un stage en entreprise donnant lieu à la signature d'une convention entre le stagiaire, l'entreprise et l'établissement d'enseignement,
- ▶ des stagiaires de la formation professionnelle,
- ▶ des salariés percevant des sommes après la rupture de leur contrat de travail,
- ▶ des VRP multicartes,
- ▶ des salariés régulièrement détachés en France en vertu de conventions ou de règlements internationaux.

Retrouvez les données de l'Urssaf sur : <https://open.urssaf.fr/pages/home/>.

Note de conjoncture de l'emploi dans l'Économie Sociale et Solidaire co-produite par la CRESS BFC et les Urssaf de Bourgogne et de Franche-Comté - Juin 2025

